

Chapitre 2 – Zone AU-0 de Villecun-bis

1 – LOCALISATION DU SECTEUR

Villecun est implanté à flanc de colline, bien exposé au soleil, en surplomb sur la plaine agricole. La totalité de l'emprise de ce hameau est sis sur une poche de marnes, le PPRN le classe en zone rouge « RU », donc inconstructible. Ce hameau n'est pas appelé à se développer mais plutôt à être démolit au fur et à mesure que les bâtiments se révèlent dangereux.

Le site concerné par les orientations d'aménagement est prévu pour permettre le transfert futur de Villecun (8 foyers) en cas de besoin (zone AU fermée/COS nul au PLU)
Il est situé au plus proche possible du village existant, irrigué par la RD 157 F6

Ce secteur présente une superficie de 1,15 hectares.

2 – NATURE DE L'OPERATION

Il s'agit dans ce secteur de réaliser un hameau nouveau qui permette :

- la réalisation de logements en nombre suffisant pour accueillir toutes les familles de Villecun,
- le déplacement de la mairie d'Olmet et Villecun
- la création d'un espace public.

Ce secteur fera l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble.

3 – PARTI D'AMENAGEMENT

Le parti d'aménagement s'articulera autour de plusieurs orientations fortes :

- Inscrire les bâtiments à venir au fil des terrasses qui structurent le site,
- Offrir une structuration paysagère forte, structure paysagère qui offrira un espace public de qualité

La hauteur générale du futur quartier sera du R+1 (soit 7 m maximum à l'égout).

4 – CONDITIONS D'AMENAGEMENT DU SECTEUR

4.1 Voiries et espaces publics

Le site s'accroche sur la RD157 F6

4.2 Réseaux divers

eau potable et de défense incendie : le hameau sera alimenté depuis la source de la Gloriette par extension du réseau depuis Villecun.

réseau d'électricité : capacité disponible

assainissement : réseau public d'assainissement collectif à créer puis à raccorder à la STEP en contrebas.

4.3 Autres équipements

sans objet

5 – SCHEMA

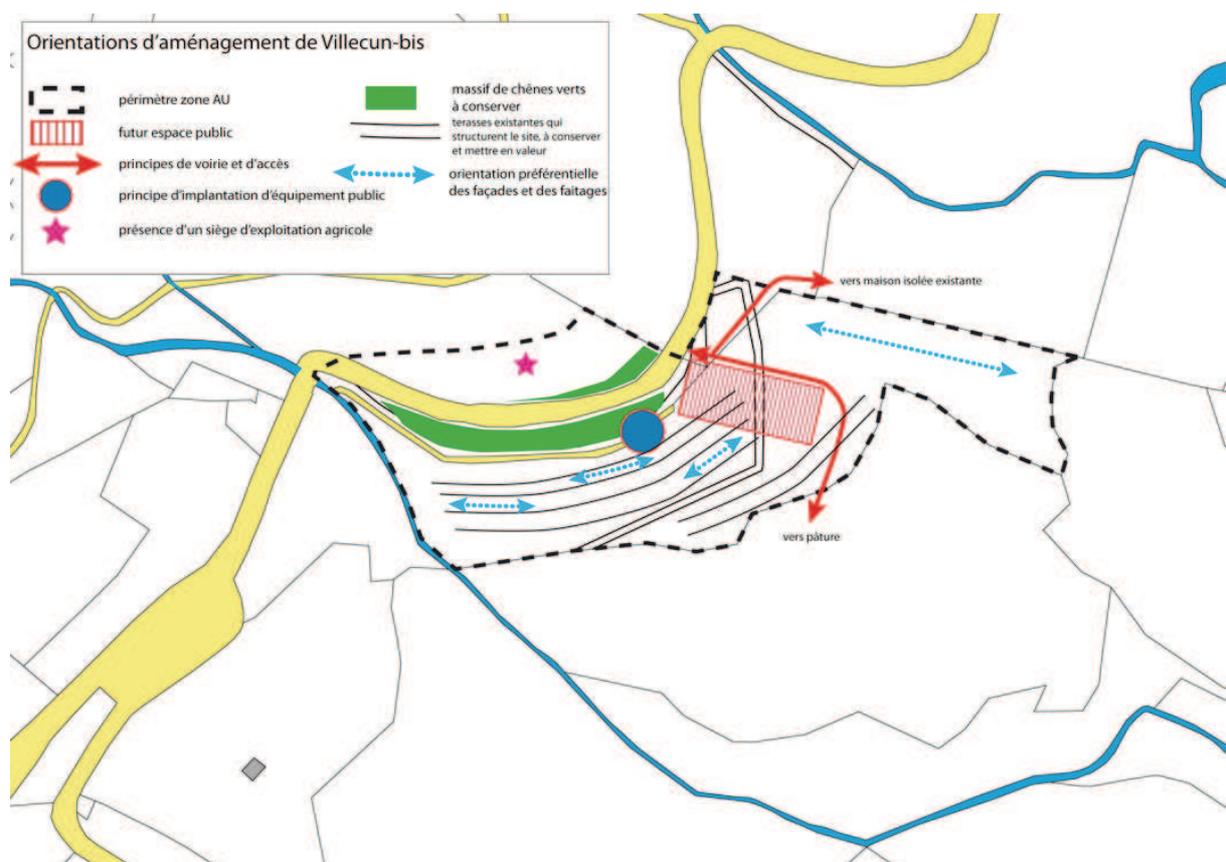


illustration indicatrice d'une implantation possible des bâtiments futurs :

